

[Traduction]

ron 2,9 p. 100, en prenant pour acquis que le taux d'inflation demeurera à 4 p. 100 jusqu'en 1990.

Monsieur le président, il est impossible de ne pas tenir compte du coût de l'inflation dans l'appui à la recherche. Il n'y a pas moyen de comprimer le taux d'inflation, qui est actuellement légèrement supérieur à 4 p. 100. Toutefois, même si vous maintenez le taux d'inflation à 4 p. 100, cela veut simplement dire que chaque année, vous pouvez financer le même niveau de recherche que l'année précédente, moyennant un léger fléchissement. Par conséquent, même si les fonds de contrepartie s'élèvent à 10 millions de dollars en 1987-1988, la capacité d'appuyer la recherche demeure la même que ce qu'elle était au cours de l'année précédente, et presque la même aussi pour l'année financière en cours, c'est-à-dire 1988-1989. En 1989-1990, le pourcentage dépasse légèrement les coûts inflationnistes et cette différence s'accroît encore en 1990. Cela revient à dire que plutôt que d'appliquer une politique de contrepartie, le gouvernement procédera à un rajustement de 4 p. 100 entre 1985 et 1990, ce qui nous laissera exactement au même point. Le financement de contrepartie ne semble pas avoir de véritable incidence sur la capacité d'appuyer la recherche au pays. Bien sûr, ce mécanisme vise à accroître les contributions du secteur privé, mais si le financement demeure au même niveau, vous ne pouvez l'augmenter beaucoup plus que la fraction indiquée ici dans le tableau. Chaque fois que le Conseil finance des projets université-industrie, c'est au détriment des autres programmes, comme l'indiquent les chiffres du tableau.

J'aimerais mentionner un dernier point. Au début des années 1980, sous les conseils de la ministre de la Santé de l'époque, M^{me} Bégin, dont M. Epp s'est fait l'écho en 1984, on avait proposé d'accroître les contributions du CRM au financement de la recherche universitaire. On a fait suite à ces propositions et, dès 1986-1987 et 1987-1988, un certain nombre de projets et de chercheurs ont reçu l'appui conjoint de l'industrie et du CRM. En 1986-1987, cet appui de l'industrie s'est élevé à environ 8 millions de dollars, sans que n'intervienne aucun programme de contrepartie. Le Conseil est parvenu à ce résultat en demandant aux chercheurs de présenter des projets en collaboration avec l'industrie. Le CRM a contribué pour à peu près le même montant, ce qui donne un total de 16 millions de dollars, et tout cet argent a été versé sans qu'il ne soit question de subventions de contrepartie.

Par conséquent, il me semble que même si la politique de contrepartie est intéressante et utile, les statistiques confirment que dans le cas du CRM du moins, le financement conjoint est une situation de fait. Dans notre proposition de rajustement du plan quinquennal de 1984, des fonds supplémentaires d'environ 2 ou 3 millions de dollars ont été demandés, si je me souviens bien, pour accroître justement l'appui aux projets d'université-industrie. Ces fonds n'ont jamais été accordés au Conseil, mais si la demande a été faite c'est que l'idée d'accroître la participation du secteur privé à la recherche universitaire par l'intermédiaire des programmes du CRM était déjà là. En conclusion, donc, je pense que la politique du gouvernement sera utile au sens où elle accroîtra sensiblement le nombre de projets de recherche universitaire dans les années 1989, 1990 et 1992, mais entre-temps, elle aura pour effet de réduire sensiblement les budgets de base affectés aux programmes courants du Con-

[Traduction]

seil. Nous éprouverons donc beaucoup de problèmes dans les premières années d'application de cette nouvelle politique de contrepartie.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): J'aimerais revenir sur les données budgétaires que vous avez fournies. Selon le tableau, les fonds de contrepartie s'élèveront à quelque 10,1 millions de dollars en 1987-1988, 20,9 millions de dollars en 1988-1989, 33,2 millions en 1989-1990 et 46,8 millions de dollars en 1990-1991. Comment pouvez-vous savoir avec autant de précision le montant des fonds de contrepartie qui iront au Conseil de recherches médicales pour chacune de ces années?

M. Bois: Ces montants sont établis par le Conseil du Trésor et font partie de la politique de contrepartie. En d'autres termes, ces montants correspondent aux plafonds fixés par le CRM. Les montants applicables au CRSNG et au CRSHC sont différents. Ces montants sont calculés de façon qu'au bout du compte, l'augmentation totale se rapproche de 4 p. 100. Ils ne sont pas déterminés par le CRM.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): Sont-ils déterminés en fonction du montant des contributions du secteur privé? Si le secteur privé cessait complètement de participer, ces fonds de contrepartie disparaîtraient-ils?

M. Bois: Ils seraient réduits en conséquence.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): En autres termes, ces fonds disparaîtraient complètement si le secteur privé cessait de participer?

M. Bois: C'est exact.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): J'en déduis que ce que vous essayez de nous dire, c'est que le secteur privé contribue déjà à la recherche médicale et il y a lieu de présumer qu'il continuera à le faire indépendamment du programme de contrepartie. C'est bien cela?

M. Bois: Dans une certaine mesure, oui.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): Pourriez-vous préciser?

M. Bois: Les contributions du secteur privé à la recherche universitaire qui, dans le cas du CRM, englobent les hôpitaux et les instituts de recherche, ont toujours reçu ici un important appui de la part du public. Je ne pense pas que la politique de contrepartie aura une grande influence sur ces contributions. Ensuite, même si le programme université-industrie incite le secteur privé à présenter des projets conjoints en collaboration avec le secteur de la recherche en milieu universitaire, il agit comme un stimulant puisque la sollicitation ne se fait plus passivement comme par le passé. Elle est plus active.

Par conséquent, je dirais que ces deux éléments de l'appui du public à l'endroit de nos institutions et des programmes université-industrie du Conseil augmenteront la participation du secteur privé à un niveau qu'il est impossible d'évaluer pour le moment. Elle augmente sensiblement à l'heure actuelle. Depuis les changements apportés à la Loi sur les brevets, nous avons reçu un nombre important de projets conjoints soumis en collaboration avec l'industrie pharmaceutique.